



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-139 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** N. CHARLETY, A. FAVIER.

**Absent :** A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

---

**OBJET : FINANCES / BUDGET : Ouverture anticipée des crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget 2018**

---

Rapporteur : Yves Allardin

**EXPOSE :** Le vote du budget interviendra le 07 Février 2018. Dans cette attente, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit plusieurs dispositions, notamment afin de pouvoir engager, liquider, et mandater les dépenses courantes et urgentes.

Concernant les dépenses de fonctionnement : elles peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget primitif dans la limite des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

Concernant les dépenses d'investissement à caractère pluriannuel prévues dans une autorisation de programme (AP) : la collectivité peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Concernant les dépenses d'investissement hors Autorisations de Programme (AP) : ces dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées qu'après le vote du budget primitif sauf délibération du Conseil municipal autorisant l'ouverture de crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

... / ...

Ainsi, sans préjuger des montants votés au budget primitif 2018, et pour permettre aux services d'engager, de liquider, et de mandater leurs dépenses d'investissement en plus des ACP, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2018.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale en date du 4 décembre 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater à hauteur de 25 % les crédits ouverts en investissement sur l'exercice 2018 conformément au tableau ci-dessous ;

**DEPENSE**

Code Chap	Libellé Chap	Crédits ouverts en 2017	Crédits à ouvrir en 2018
900	SERVICES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	242 999,00	33 900,00
901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	256 407,00	62 800,00
902	ENSEIGNEMENT - FORMATION	457 655,00	69 500,00
903	CULTURE	195 268,00	48 700,00
904	SPORT ET JEUNESSE	222 540,00	50 700,00
905	CITOYENNETE ET SANTE	122 217,00	30 490,00
906	FAMILLE ET PETITE ENFANCE	92 767,00	23 100,00
907	LOGEMENT	54 000,00	13 500,00
908	AMGT ET SERVICES URBAINS,ENVIRONNEMENT	2 058 224,00	514 300,00
909	ACTION ECONOMIQUE	7 500,00	
		<b>3 709 577,00</b>	<b>846 990,00</b>

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les crédits dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par les délibérations d'ouverture des autorisations de programme.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (32 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT



Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint aux finances, à l'administration  
générale et aux économies

Yves ALLARDIN